

## Pass sanitaire exigé : le calendrier



Pass sanitaire exigé : le calendrier

### Le déploiement du « pass sanitaire » se déroule en plusieurs étapes :

- **21 juillet 2021** : « pass sanitaire » obligatoire dans tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.
- **Début août 2021** : « pass sanitaire » obligatoire dans les cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi que pour les voyages en avion, train et car pour les trajets de longue distance.

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, **l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :**

- **les jeunes de 12 à 17 ans**. La raison en est que la vaccination n'ayant été ouverte, pour cette catégorie d'âge, qu'au mois de juin, des millions de jeunes auraient été contraints d'effectuer des tests à répétition pour toutes leurs activités estivales, à partir du 21 juillet. Cet aménagement permettra, d'ici au 30 août, aux 12-17 ans d'être vaccinés.
- **les salariés des lieux et établissements recevant du public**. La raison en est que pour ces salariés, n'ayant pas encore reçu deux doses de vaccin devraient se faire tester presque chaque jour pour aller travailler. Précision : **leur 1e injection devra être réalisée au plus tard le 1er août**. Attention, le « pass sanitaire » reste exigible pour les clients qui fréquenteront ces lieux aux dates des 21 juillet et 1er août 2021.

D'autres lieux pourront s'ajouter à cette liste par la suite si nécessaire selon la situation épidémique.

Le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire.

**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# pass COVID-19 sanitaire

**UN CERTIFICAT DE VACCINATION**  
A condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.

**UN TEST NÉGATIF**  
RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.

**UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT**  
de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

OU

Téléchargez l'application TousAntiCovid

GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE 0 800 130 000

W0333-0002003 - 20 janvier 2020